

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 1^{er} février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
 Nombre de conseillers présents : 35
 Nombre de procurations : 0
 Nombre de conseillers votants : 34
 Date de convocation : 27 janvier 2016
 Date de publication : 9 février 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
 Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
 M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAR, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.01.02.05

Commission

Fonctionnement de l'Institution

Objet

Mise à disposition du personnel de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » - Délibération modificative

Secrétaire de séance

Isabelle GIROD

Rapporteur

Nathalie JEANNET

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Jacques PÉCHINOT à M. Stéphane CHAMPANHET (jusqu'à DCM 16.01.02.03)
 M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM 16.01.02.03)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Pascal JOBEZ (DCM 16.01.02.11) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 16.01.02.14) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 16.01.02.17)

Par délibération n° 14.11.02.217 du 11 février 2014, la Ville de Dole a acté la mise à disposition des agents de la cuisine centrale auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » à compter du 1^{er} janvier 2014.

La mise à disposition donne lieu à remboursement du montant des rémunérations et des charges sociales par le Syndicat Mixte, au bénéfice de la Ville de Dole.

Par délibération D14/29 du 9 décembre 2014, le Comité Syndical a précisé que le remboursement du montant des rémunérations et des charges sociales par le Syndicat Mixte devait se faire semestriellement, le mois qui suit chaque semestre, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Toutefois, pour des raisons de trésorerie, le calendrier de remboursement semestriel ainsi fixé n'est pas satisfaisant et il est ainsi proposé de procéder désormais au remboursement des rémunérations et charges sociales de manière annuelle, soit au mois de janvier de l'année N+1 pour les dépenses engagées par la Ville de Dole au titre de l'année N.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 27 janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Mme Nathalie JEANNET ne prenant pas part au vote :

APPROUVE la modification exposée ci-dessus à la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fait à Dole, le 2 février 2016
 Pour extrait certifié conforme
 Le Député-maire,

Jean-Marie SERMIER

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ♦ Pilotage et Coordination
- ♦ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ♦ Trésorerie Principale
- ♦ Syndicat Mixte « La Grande Tablée »

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 05/02/2016

N° identifiant : 039-213901986-20160201-DCM16010205-DE

